



D.N°2026-09-22*08

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de Kermaria-Sulard
Séance du Mardi 22 Septembre 2026

Date convocation : 15/09/2026	Le vingt-deux du mois de septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Joyselle LE CALVEZ, Maire
Membres : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14 + Pouvoir : 01 Suffrages : 15	Etaient présents : LE CALVEZ Joyselle ; LE MUZIC Gurvan ; LE GAC Béatrice ; HENRY Alain ; CREC'HRIOU Yann ; MARONNE Mireille ; ROGER Jeanne ; DESVAUX Benoît ; NOUSSAN Solene ; EVEN Thierry ; LE BOUFFANT Gildas ; LE HUEROU Audrey ; DRU Emmanuel ; PASTOL Claire Absents Excusés : BRIOT Angélique donne pouvoir à ROGER Jeanne Absents : XXXX Secrétaire de séance : ROGER Jeanne

Objet : Finances – Fixation des indemnisations pour défraiement des agents et des élus

Mme le maire indique qu'il convient de délibérer pour fixer les modalités de l'indemnisation des frais engagés par les agents et/ou les élus dans le cadre de leur fonction, sur ordre de mission pour nécessité des services ou pour formation

Références

- Décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics
- Décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat
- Décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret no 91-573 du 19 juin 1991



D.N°2026-09-22*08

- Arrêté du 29 mai 2026 portant majoration temporaire des taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat
- Arrêté du 28 décembre 2020 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire de fonctions itinérantes
- Arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006
- Arrêté du 05 janvier 2007 fixant le montant maximum de l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 14 du décret n°2001-654 du 19 juillet 2001
- Arrêté du 22 décembre 2006 fixant le montant maximum de participation de l'administration employeur aux déplacements effectués entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail par les personnels de l'Etat et des établissements publics administratifs de l'Etat travaillant hors Ile-de-France.
- Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat

Elle propose que la prise en charge des frais par la collectivité soit faite selon les modalités des décrets et arrêtés en cours de validité à la date de la mission. Le paiement se fera sur présentation des ordres de mission, des factures présentées et acquittées.

Elle demande au conseil de délibérer

Décide, après en avoir délibéré

POUR 15

CONTRE 00

ABSTENTION 00

- VALIDE les modalités de remboursement des frais aux agents et aux élus selon les conditions prévus différents décrets et arrêtés en cours de validité au moment de la demande.

- AUTORISE Mme Le maire ou son représentant à signer les pièces nécessaires à la validation de cette décision

Secrétaire de séance
ROGER Jeanne

La Présidente de séance
LE CALVEZ Joyselle

